



Accès place de parking ss sol copropriété

Par **Sophie PRIETO**, le **31/03/2017** à **11:04**

bonjour

Je suis propriétaire dans une petite copro avec syndic bénévole et j'ai une place de parking fermé (box) en sous sol. Le problème est que je ne peux accéder à cette place qu'en marche avant (local poubelle m'empêchant d'avoir une amplitude pour me positionner pour entrer en marche arrière).

Vous me direz, je n'ai qu'à entrer en marche avant où est le problème ? Le problème est que pour sortir du sous sol il faut que je puisse faire des manoeuvres afin de me remettre en marche avant, je ne peux pas sortir du sous sol en marche arrière (manque de visibilité, sécurité etc) et pour cela il faut que je trouve une place d'un voisin (non fermée) qui soit libre sinon je ne peux pas manoeuvrer.

Soit je trouve une place libre en entrant dans le sous sol et je fais ma manoeuvre de suite afin d'entrer dans mon box en marche arrière et être sûr de pouvoir sortir... soit je ne gare pas ma voiture dans le box.

Le local poubelle étant très grand et d'une surface inutile, la solution serait de le réduire afin de me laisser un "renforcement" nécessaire pour manoeuvrer.

Je précise que je suis la seule personne dans la copropriété à avoir un pb d'accès à ma place. Je ne trouve aucun texte concernant ce type de problème, je vais en parler au syndic mais j'ai peur qu'ils me disent qu'il n'y a pas de texte en ce sens et que les travaux pour réduire le local poubelle coûterait trop chère à moins que j'en supporte les frais !

Par **youris**, le **31/03/2017** à **15:17**

bonjour,
de quand date votre copropriété ?
est- ce dû au gabarit de votre véhicule ?
salutations

Par **Sophie PRIETO**, le **31/03/2017** à **16:05**

Bonjour

La copropriété date de 1984

Non ce n'est pas dû au gabarit de mon véhicule mais à une absence de possibilité d'axe de braquage pour entrer en marche arrière ou sortir du box en marche arrière.

le local poubelle est en face à droite de mon box et le mur est en diagonale de ce fait je n'ai aucun "renforcement" me permettant d'avancer mon véhicule pour reculer. Mon box est au fond du parking

Par **youris**, le **31/03/2017** à **17:38**

le prix du garage a sans doute été fixé en fonction de ses difficultés d'accès, difficultés que vous avez accepté en l'achetant.

je pense que la copropriété peut accepter de vous vendre une partie du local poubelle mais que tous les frais soient à votre charge (travaux, acte de vente, modification état descriptif de division...)